Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 17/12/2024 - 23820 - 2011 B 01092 - 532 168 622 - DR AUDIT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2024

Désignation de l'entreprise SARL DR AUDIT — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 31 boulevard CARABACEL 06000 NICE

Numéro SIRET* 5 3 2 1 6 8 6 2 2 0 0 0 2 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2023 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	425 422	012	425 422
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	85 364	030 23 634	61 730
	Immobilisations financières* (1)		040	14 038	042	14 038
		Total I (5)	044	524 825	048 23 634	501 191
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	191 382	070	191 382
		Autres* (3)	072	22 044	074	22 044
	Valeurs mobilières de placement		080	200 000	082	200 000
	Disponibilités		084	217 475	086	217 475
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	630 902	098	630 902
		Total général (I + II)	110	1 155 728	112 23 634	1 132 094

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	60 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	2 579
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	84 702
	Report à nouveau	134	516
	Résultat de l'exercice	136	10 591
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	158 391
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	494 700
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	15 356
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	67 971
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA) 169 56 323)	172	80 358
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	55 638
	Produits constatés d'avance	174	259 679
	Total III	176	973 703
	Total général (I + II + III)	180	1 132 094

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	494 700
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	496 037
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	32 000

CERTIFIE CONFORME à L'ORIGINAL LE GERANT D.RICHERME

Cegid Group

2 **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP **N° 2033-B 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL DR AUDIT — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	609 985
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	7 500
	Autres produits				230	13 250
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	630 735
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : 39 158 – immobilier :)				242	338 654
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 493	244	5 374
	Rémunérations du personnel*				250	184 127
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	55 680
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1–2° al.3 du CGI)		255		254	18 427
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	244
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	602 508
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	28 226
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	
	Produits exceptionnels			(IV)	290	32 000
	Charges financières			(V)	294	300
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347	(VI)	300	40 153
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	9 181
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	10 591

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	10 591	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	3 360	
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	9 181	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247 ; Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330	30 590	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option ; Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*) 986 ; ZFU (44. *octies* A) 987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*) 981 ; JEI (44. *sexies* A) 989			
	ZRD (44. *terdecies*) 127 ; ZRR *(44.quindecies)* 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)* 991 ; Investissements et souscriptions outre–mer 344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)* 345 ; Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*) 993			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*) 992			
Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			350
Dont divers	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
Dont divers	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990			
Dont divers	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649			
Dont divers	Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	53 723	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	53 723	372

Cegid Group

(lignes 1 à 2)

ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B

SARL DR AUDIT
31 boulevard CARABACEL

06000 NICE

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
AMENDES	590
LOA NON DED	30 000

Cegid Group

3 **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS -VALUES**

DGFiP **N° 2033-C 2024**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DR AUDIT

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402	425 422	404		406	425 422	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452	17 890	454		456	17 890	
	Matériel de transport	460	45 987	462	42 000	464	45 987	466	42 000	
	Autres immobilisations corporelles	470	14 988	472	10 486	474		476	25 474	
Immobilisations financières		480	13 800	482	238	484		486	14 038	
TOTAL		490	74 775	492	496 037	494	45 987	496	524 825	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	439	544		546	439
	Matériel de transport	550	9 310	552	13 504	554	11 292	556	11 523
	Autres immobilisations corporelles	560	7 188	562	4 482	564		566	11 671
TOTAL		570	16 499	572	18 427	574	11 292	576	23 634

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
CLA 220D				
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1	45 987	11 292	34 694	32 000	(2 694)			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 45 987	580 11 292	582 34 694	584 32 000	586 (2 694)	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations		590	583	594	595
TOTAL					596 (2 694)	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL DR AUDIT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	10 000	622		624	10 000	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	10 000	682		684	10 000	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380	24 011
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	135 526
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	42 391
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2024

Désignation de l'entreprise : SARL DR AUDIT — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2023 et clos le : 31/12/2023 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	7
Dont apprentis	657	3
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	609 985
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	609 985

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	7 500
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	3 250
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	10 750

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	97 210
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	97 368
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	244
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	194 823

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	425 912

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	425 912

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	609 985
Effectifs au sens de la CVAE	023	7
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	160	3	1	//	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												186			/			/				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2033-F 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 5 3 2 1 6 8 6 2 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DR AUDIT

ADRESSE (voie) 31 boulevard CARABACEL

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	**904**	500

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** M Nom de famille RICHERME Prénom(s) Denis

Nom d'usage % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 01021968 N° Département 060 Commune NICE Pays FRANCE

Adresse : N° 407 Voie avenue CARAVADOSSI

Code Postal 06790 Commune ASPREMONT Pays FRANCE

Titre **(2)** M Nom de famille D'Almeida Prénom(s) Athéna

Nom d'usage RICHERME % de détention 33.00 Nb de parts ou actions 165

Naissance : Date 19121971 N° Département 99 Commune BENIN Pays BENIN

Adresse : N° 3 Voie avenue ELISABETH

Code Postal 06100 Commune NICE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033–NOT.

Cegid Group

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2033-G 2024**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 5 3 2 1 6 8 6 2 2 0 0 0 2 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL DR AUDIT

ADRESSE (voie) 31 boulevard CARABACEL

CODE POSTAL 06000 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL DR AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 132 094 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 10 592 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		425 423		425 423
Immobilisations corporelles	60 975	70 376	45 987	85 365
Immobilisations financières	13 800	239		14 039
Total	**74 775**	**496 038**	**45 987**	**524 826**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	16 500	18 427	11 292	23 635
Immobilisations financières				
Total	**16 500**	**18 427**	**11 292**	**23 635**
ACTIF NET				**501 191**

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2023
Éléments achetés	425 422
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**425 423**

DR AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 5
60 000,00 Euro
Siège social : 31 boulevard CARABACEL
06000 NICE
532 168 622 RCS

———

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente juin, à dix heures zéro minute, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Athéna RICHERME, propriétaire de 165 parts
- Monsieur Denis RICHERME, propriétaire de 335 parts

soit un total de 500 parts

sur les cinq-cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Denis RICHERME préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

AR
AR

DR

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 10 591,67 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 10 591,67 €
- Une somme de 530 €

représentant au moins 5 % du bénéfice, au compte de "réserve légale",

- Une somme de 10 061,67 €

affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AR
AR

D R

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

Le gérant :

- Denis RICHERME

Les associés ou leurs représentants :

- Athéna RICHERME

ATHENA RICHERME (Dec 6, 2024 10:30 GMT+1)

- Denis RICHERME

PV AGOA EXO23 DR AUDIT 300624

Final Audit Report 2024-12-06

Created:	2024-12-05
By:	DENIS RICHERME (denis.richerme@drcompta.com)
Status:	Signed
Transaction ID:	CBJCHBCAABAA38JWhokg7xXwWeXrQSeIHCv-_ihRPZ4q

"PV AGOA EXO23 DR AUDIT 300624" History

Document created by DENIS RICHERME (denis.richerme@drcompta.com)
2024-12-05 - 4:38:58 PM GMT

Document emailed to ATHENA RICHERME (athena.richerme@drcompta.com) for signature
2024-12-05 - 4:40:02 PM GMT

Email viewed by ATHENA RICHERME (athena.richerme@drcompta.com)
2024-12-06 - 9:21:33 AM GMT

Document e-signed by ATHENA RICHERME (athena.richerme@drcompta.com)
Signature Date: 2024-12-06 - 9:30:25 AM GMT - Time Source: server

Document emailed to DENIS RICHERME (denis.richerme@drcompta.com) for signature
2024-12-06 - 9:30:26 AM GMT

Email viewed by DENIS RICHERME (denis.richerme@drcompta.com)
2024-12-06 - 9:42:42 AM GMT

Document e-signed by DENIS RICHERME (denis.richerme@drcompta.com)
Signature Date: 2024-12-06 - 9:43:07 AM GMT - Time Source: server

Agreement completed.
2024-12-06 - 9:43:07 AM GMT

Adobe Acrobat Sign